



## Bourses 2020-2021

publié le 03/12/2015 - mis à jour le 31/08/2020

### Descriptif :

Article présentant l'octroi des bourses.

Les bourses de lycée sont attribuées aux élèves scolarisés en lycée et en établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Elles se déclinent en 6 échelons, en fonction des ressources de la ou des personnes assumant la charge de l'élève et du nombre d'enfants à charge.

Ce montant de bourse est versé en trois fois (à chaque trimestre).

**Les démarches de demandes de bourses sont à effectuer auprès de notre établissement du 1er septembre au 15 octobre.**

**Les demandes par téléservice sont à privilégier via le lien suivant :**

[https://teleservices.ac-poitiers.fr/login/ct\\_logon\\_vk.jsp?](https://teleservices.ac-poitiers.fr/login/ct_logon_vk.jsp)

[CT\\_ORIG\\_URL=%2Fdispatcher%2F&ct\\_orig\\_uri=http%3A%2F%2Fteleservices.ac-poitiers.fr%2Fdispatcher%2F](https://teleservices.ac-poitiers.fr/login/ct_logon_vk.jsp?CT_ORIG_URL=%2Fdispatcher%2F&ct_orig_uri=http%3A%2F%2Fteleservices.ac-poitiers.fr%2Fdispatcher%2F)



**Vous trouverez en PJ une notice afin de vous aider dans cette démarche.**

**En cas de difficultés, adressez vous à Mme Blais au lycée Thomas-Jean MAIN pour vous accompagner pour un dossier papier.**

**L'étude sera faite par les services du Rectorat qui se prononceront sur l'octroi ou non des droits aux bourses. Il est impératif de respecter ces dates : seuls des cas exceptionnels seront traités en dehors de cette période.**

**Ci-dessous, le ministère de l'Education Nationale met à disposition un lien récapitulant les différentes aides et modalités pratiques avec notamment un simulateur estimant vos droits aux bourses (sans valeur contractuelle) :**

<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>

**Le versement des bourses implique l'assiduité aux enseignements.**

**Bonne rentrée 2020-2021 !**

### Document joint

 [guide\\_pour\\_accompagner\\_les\\_parents\\_bourse\\_lycee\\_2020\\_vdef\\_1315618](#) (PDF de 1.3 Mo)



Académie  
de Poitiers

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**